



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Compte-rendu de réunion

**OBJET DE
LA RÉUNION**

Seconde réunion de la commission de suivi de site
(CSS) de l'usine d'incinération d'ordure ménagères
de Chambéry (UIOM)

DATE

31/01/18

SERVICE : UNITÉ :	Unité interdépartementale des deux Savoie Cellule déchets / sites et sols pollués	LIEU :	UIOM de Chambéry
Rédacteur : Réf. :	G. DINOCHÉAU 20180131-CR-UiomChy-CSS-v1	Date du CR :	19/04/18
PARTICIPANTS :			
Collège "représentants de l'administration de l'Etat"			
Préfecture	Pierre MOLAGER, secrétaire général		
DREAL - UIDDS	Christian GUILLET, adjoint à la cheffe de l'UIDS Guillaume DINOCHÉAU, inspecteur en charge du suivi du site		
ARS – DD 73	Non représentée		
Collège "élus des collectivités ou EPCI concernés"			
Mairie de Chambéry	Non représentée		
Grand Chambéry (ex-Chambéry Métropole)	Daniel ROCHAIX, vice-président		
Collège "riverains et associations de protection de l'environnement"			
FRAPNA Savoie	Non représentée		
Amis de la Terre - Savoie	Excusée		
Conseil de quartier citoyen de Bissy	Non représenté		
Collège "représentants de l'exploitant du site"			
Savoie Déchets	Lionel MITHIEUX, président Pierre TOURNIER, directeur Bruno LABEYE, responsable du site de Chambéry Cédric CLAPPAZ, responsable études et travaux Jérôme BOUCHET, responsable d'exploitation Virginie FERROUX-DURIEZ, responsable fonction ressources Claire TISSOT, responsable qualité sécurité environnement		

Collège "salariés du site"

M. Cédric RUAS	Absent
M. Hamida GORGOUA	Absent
M. Frédéric MARCHESE	Absent

Diffusion : membres de la CSS

ANNEXES :

- 1 : diaporama Savoie Déchets
- 2 : diaporama DREAL

oooooooooooooooooooooooooooo

Visite rapide de l'usine (galerie de visite)

Désignation du bureau de la commission

La réglementation prévoit la formation d'un bureau de la CSS constitué d'un représentant de chaque collège. Les collèges ""riverains et associations de protection de l'environnement" et "salariés du site" n'étant pas représentés lors de la présente réunion, cette désignation est reportée.

Il est convenu que M. ROCHAIX sera le représentant du collège "Collectivités",

M. TOURNIER indique que la composition du collège "salariés" devra être revue après les élections des représentants du personnel.

Bilan d'exploitation de l'année 2017

Voir en annexe 1 le diaporama présenté par Savoie Déchets.

Questions / réponses :

En réponse à M. DINOCHÉAU, M. MITHIEUX explique que le passif mentionné sur la 4^{ème} diapositive concerne d'une part à la gestion de l'ancien incinérateur de Gilly-sur-Isère, et d'autre le passif financier lié à des exportations de déchets concernant Chambéry Métropole.

M. MITHIEUX indique que la saisonnalité des apports, les pannes et les opérations de maintenance expliquent que la limite de capacité autorisée de 120 000 tonnes par an de déchets incinérés ne soit pas atteinte (cf. diapositive 9). De même, les quantités de boues incinérés sont très inférieures à la capacité autorisée (40 000 tonnes par an). Il précise que les arrêts de maintenance programmés sont effectués en dehors de la période courant de novembre à avril (revente de l'énergie produite par l'usine).

En réponse à M. MOLAGER, M. MITHIEUX explique que plusieurs dispositifs sont prévus pour le traitement des déchets en cas de panne de l'usine de Chambéry : transfert vers d'autres usines dans le cadre de la coopération du sillon alpin pour le développement durable déchets (CSA3D) ; contrat de secours auprès d'une société privée. Il souligne cependant que ce contrat n'a pas été exécuté par la société SUEZ lors de la panne survenue au mois de septembre 2017. Par suite, et du fait de l'impossibilité pour le centre de stockage de Chatuzange-le-Goubet (Drôme) d'accueillir des déchets en provenance de Savoie, les ordures ménagères ont dû être exportées à l'incinérateur de Clermont-Ferrand, ce qui a représenté un surcoût très important pour Savoie Déchets. Le problème des contraintes imposées à certaines installations concernant l'origine géographique des déchets qu'elles peuvent prendre en charge a été signalé par Savoie Déchets au conseil régional, pour qu'il soit pris en compte lors de l'élaboration du prochain plan régional de gestion des déchets.

M. TOURNIER complète ce propos en indiquant qu'à l'échelle régionale l'équilibre entre la production de déchets et les capacités d'incinération est fragile, spécialement pour les DASRI : il y a en effet peu de vides de four et d'usines autorisées à incinérer les DASRI, aucune usine ne peut conserver de marge permettant de secourir d'autres usines en panne.

Concernant les mâchefers (diapositive 10), les représentants de Savoie Déchets expliquent que la faible valorisation en 2017 est liée aux difficultés pour l'exploitant de trouver des chantiers de réutilisation, du fait notamment du refus de certains maîtres d'ouvrage ou entreprises d'utiliser des mâchefers. Ceci entraîne un surcoût notable pour le syndicat (élimination des mâchefers en centre de stockage).

Concernant la valorisation énergétique (diapositive 12), les représentants de Savoie Déchets indiquent qu'environ un tiers de l'électricité produite par l'usine est auto-consommée ; les deux tiers restants sont revendus à EDF.

M. MOLAGER demande pourquoi les émissions de dioxines et furannes sont plus élevées sur la ligne 3 que sur les 2 autres lignes (cf. diapositive 16). Les représentants de Savoie Déchets expliquent que cette ligne est plus ancienne et qu'elle présente des modalités de conduite différentes des 2 autres. En outre, elle donne lieu à davantage d'arrêts et de redémarrages, comme le reflète le taux de fonctionnement plus faible (diapositive 13), phases transitoires pendant lesquels la formation de dioxines est majorée.

Surveillance de l'impact de l'usine dans l'environnement

M. BOUCHET présente la conclusion, favorable, de la campagne de mesure effectuée au titre de l'année 2016 (voir la diapositive 18). Il précise que les résultats complets sont consultables sur demande.

Pour la campagne 2017, les prélèvements ont été faits en novembre et décembre 2017 ; le rapport devait être disponible en mars 2018.

Présentation du bilan carbone de l'usine

Mme TISSOT présente les résultats de cette étude, actualisée en 2017 (voir les diapositives 19 à 28).

Elle confirme que les exports / détournements de déchets (voir diapositive 27) présentent un bilan carbone positif, dès lors que les déchets sont valorisés énergétiquement.

Politique Environnementale de Savoie Déchets

Voir diapositives 29 à 35

Faits marquants 2017 et projets 2018

Voir diapositives 36 à 38.

M. MITHIEUX précise en sus qu'en 2018 Savoie Déchets va lancer des réflexions concernant le traitement des biodéchets et l'extension / simplification de la consigne de tri des déchets recyclables.

Action menée par l'inspection des installations classées en 2017

Voir diaporama DREAL en annexe 2.